

DEMANDE DE PERMIS PPCMOI

DATE DE RECEPTION



PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- ▶ Veuillez suivre chacune des dix (10) étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape huit (8);
- ▶ Des frais d'études de 2000 \$, non remboursables, doivent être payés au dépôt de la demande;
- ▶ L'émission du permis peut se faire seulement lorsque la résolution du Conseil municipal autorisant le projet particulier est entre les mains du fonctionnaire.

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Cette demande ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de construire

1

IDENTIFICATION DU LIEU

Adresse complète	Code postal		
No de lot	Présence d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

2

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet			
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	() -	() -	() -
Adresse courriel	(La façon la plus efficace pour communiquer avec vous)		

**Si le requérant n'est pas le propriétaire, joindre une procuration signée*

3

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Si non, nom complet :
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	() -	() -	() -

4

USAGE

Existant	
Projeté	

5

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Description sommaire du projet particulier et motifs de la demande

6

ÉLÉMENTS DÉROGATOIRES

Quels éléments du projet particulier sont dérogatoire à la réglementation municipale?

CRITÈRES ADMISSIBILITÉS ET D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE

ADMISSIBILITÉ :

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement, **dans les zones 117 et 118**, à l'exception de toute partie du territoire situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Le Comité et le Conseil se basent sur les critères suivants pour évaluer une demande de projet particulier :

- a) Le projet particulier doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme;
- b) Le projet particulier doit respecter les principes du développement durable;
- c) Les usages du projet particulier doivent être compatibles avec le milieu environnant;
- d) Le projet particulier doit être bien intégré sur le plan de l'implantation, de l'architecture (volumétrie, forme, revêtement extérieur, couleur, etc.), de la densité et de l'aménagement des lieux;
- e) Si le projet particulier comporte la démolition ou la rénovation de constructions existantes, il doit comporter des avantages au niveau de l'intégration des constructions existantes ou de la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- f) Si le projet est situé en zone patrimoniale, il doit contribuer à la mise en valeur du patrimoine voisin;
- g) Le projet particulier comporte des avantages au niveau de la mise en valeur des espaces extérieurs, de la plantation d'espèces végétales et du réaménagement des espaces de stationnement;
- h) Les inconvénients du projet particulier sur le voisinage (intégration visuelle, affichage, bruit, circulation, poussière, accessibilité, projection d'ombres) sont minimisés;
- i) L'organisation fonctionnelle du bâtiment est de qualité, notamment au niveau de son accessibilité, de sa sécurité, de la circulation automobile qu'il génère, de l'entreposage des déchets et du traitement des eaux usées;
- j) Dans le cas d'un projet commercial ou industriel, le projet particulier doit avoir des retombées positives pour l'économie locale ou régionale;
- k) Le projet participe à la promotion des valeurs de la Municipalité que sont le bien-être des familles, le respect du patrimoine, la justice sociale et culturelle et le respect de l'environnement;
- l) Le projet doit contribuer à enrichir le patrimoine bâti et naturel de la Municipalité;
- m) Le projet particulier est réaliste selon l'échéancier de réalisation prévu;

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration (<i>autorisation</i>) du propriétaire actuel, si nécessaire | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Un chèque de 2000 \$ (<i>non remboursable</i>) | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Un plan cadastral officiel des lots ou parties de lots visés par la demande | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Un certificat de localisation | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Un plan d'implantation | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Des plans d'architecture de tout bâtiment dont la construction est projetée | <input type="checkbox"/> |

Réservé à la
réception

- Tous autres documents pouvant aider à la compréhension de votre demande, tels que; esquisses démontrant l'implantation des bâtiments, photos de l'immeuble, estimation des coûts, échéanciers et phases de réalisation



9

SUIVI DE VOTRE DEMANDE

1	2	3	4
<p><u>Réception de la demande et des documents d'accompagnement par le service d'Urbanisme</u></p>	<p><u>Vérification de la demande et de son contenu</u></p>	<p><u>Séance mensuelle du CCU</u> <i>Votre demande est étudiée et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Celui-ci formule une recommandation au conseil municipal.</i></p>	<p><u>Séance mensuelle du conseil municipal</u> <i>Après la réception de la recommandation du CCU, le conseil adopte un projet de résolution indiquant son intention d'accepter ou refuser le projet.</i></p>
5		6	
<p><u>Affichage et consultation publique</u> <i>La nature de la demande est affichée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé. Une consultation publique est tenue par la Municipalité et le processus référendaire a lieu.</i></p>		<p><u>Résolution du conseil et transmission de la décision</u> <i>Le conseil adopte avec ou sans changement la résolution par laquelle il accepte ou refuse la demande de projet particulier. La décision est transmise au demandeur.</i></p>	

10

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature

Date

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.